

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Communauté de Communes Buëch Dévoluy

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY**

Séance du : 16 décembre 2014

Convocation du : 3 décembre 2014

Objet : DECHETS

Attribution du marché : choix du prestataire pour le traitement des déchets ménagers et refus de déchèteries.

L'an deux mille quatorze, le seize décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni en mairie de Veynes, sous la présidence de M. Jean-Marie Bernard, Président.

Secrétaire de séance : M. Moreau

Etaient présents : M. Lonni, M. Barthelemy, JM Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, M. Thomas, M. Ricou-Charles, G. Lesbros, M. Mesclé, R. Frey, P. Schiazza, JM Gueyraud, F. Gascard, M. Chautant, F. Galmiche, T. Gau, JF Contoz, R. Moreau, F. Darini, J. Bourbousse, N. Ferrere, C. Aubert, C. Baillet, M. Ventre, JP Artigues,, F. Gatounes, B. Saudemont, J. Revoux, G.Jullien.

Excusés : C. Marseille, M. Gaignaire, A.Chevallier remplacé par G.Jullien

Le Président de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy, Jean-Marie Bernard, rappelle aux conseillers communautaires que le marché pour l'élimination des déchets ménagers issus de la collecte et des refus de déchetterie attribué à la Société Gros arrive à échéance au 31 décembre 2014.

Vu la mutualisation des services avec la Communauté de Communes du Haut Buëch pour le stockage et le transfert des déchets sur le site de traitement, une convention de groupement de commande a été passée avec cette collectivité afin de choisir le même prestataire.

Une consultation a été lancée ;

Il y a eu 3 retraits de dossiers.

Les sociétés Gros Environnement (Paprec) et Alpes Assainissement ont fait une offre.

La Commission d'achats réunie le 5 décembre à 16h30 propose d'attribuer le marché à la Société Gros Environnement Paprec.

Celle-ci propose un prix à la tonne de 72.35 € HT, soit 79.59 € TTC ,

Le montant de la TGAP venant en sus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20141216-De135-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2014

Publication : 19/12/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'attribution du marché à la Société Gros Environnement Paprec Réseau et charge le Président de signer les pièces correspondantes.

Votants : 29	pour : 29	abstention : 0	contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

Ainsi fait et délibéré à Veynes,
les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,



Jean-Marie Bernard



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20141216-De135-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2014

Publication : 19/12/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

